

La réunion de la commission paritaire de négociations s'est tenue le 19 octobre 2017.

Le patronat nous a fait un retour sur le séminaire de branche qui a eu lieu les 27 et 28 septembre 2017. LA CGT avait décliné l'invitation :

« La Fédération CGT des Sociétés d'études a pris la décision de ne pas participer au "pseudo" séminaire de branche. Nous avons fait part de notre irritation, et le mot est bien faible, au regard des déclarations faites par la présidente de SYNTEC et de certains syndicats de la CPCCN. Il nous paraît difficile de mettre en exergue le dialogue social, comme cela a été le cas lors de la journée de juillet et parer ces ordonnances antisociales de toutes les vertus. Et ce, même si la bilatérale a plutôt été inintéressante. Il reste qu'en la matière, ce sont les orientations de SYNTEC qui vont s'appliquer, orientations distillées dans différents documents internes et la presse.

D'ailleurs, les intervenants à ces deux jours vont, sous couvert d'objectivité propre au "sachant", tenter de trouver quelques arguties pour défendre ce qui pour nous, est indéfendable. Aussi, plutôt que de perdre notre temps à écouter des diatribes idéologiques, nous préférons débattre avec les salarié-es dans les entreprises et construire les mobilisations nécessaires pour faire obstacle à ces ordonnances. ».

Et au résultat de ce séminaire, nous n'avons pas eu tort. En effet, les discours et les ateliers ont semblé plus inintéressants les uns que les autres. La place de la réflexion sur la branche était enserrée entre une légitimation des ordonnances avec Jacques Barthélemy et un procès de négociation ramené à un discours managérial avec Gérard TAPONAT d'ITHAQUE.

Le patronat devrait nous proposer rapidement un calendrier social incluant des négociations sur le handicap, la prévoyance, le temps de travail, le télétravail, la CPPNI...conformément aux dispositions de la loi El Khomri.

Les organisations syndicales de salarié-es pourront, elles aussi, proposer des thèmes de négociation. Reste à savoir si ceux-ci seront traités sérieusement ... Avant chaque négociation sur un thème précis, SYNTEC et CINOV devraient nous faire parvenir une « lettre d'intention » afin que nous puissions nous déterminer sur les tenants et aboutissants de chaque négociation.

✂.....



***Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !***

Nom Prénom :
Entreprise : Fédération :
Téléphone Courriel : @

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes